

**Sixième conférence internationale des femmes issues des communautés roms
« Les femmes et la représentation politique : le cas des femmes issues des communautés roms et
de gens du voyage »
Strasbourg, France, 6-7 novembre 2017**

Xavier Cadoret, Vice-président du Congrès

**Débat d'experts « Egalité de genre et systèmes électoraux »
6 novembre 2017**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'associer le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à cette conférence. *La participation égale des femmes et des hommes à la vie politique est l'un des fondements de la démocratie et l'un des objectifs du Conseil de l'Europe*¹, ainsi que l'inclusion des minorités dans l'environnement politique.

Le Congrès, que je représente ici, œuvre depuis de longues années à l'amélioration de la situation des Roms, ainsi qu'à la représentation des femmes en politique.

Nous avons recommandé en 2016 d'envisager l'adoption de réformes législatives visant à introduire des quotas et de réviser le système électoral lorsque celui-ci a un impact négatif sur la participation politique des femmes.²

D'après la Commission de Venise que « *les pays qui appliquent un système de représentation proportionnelle comptent une proportion plus élevée de femmes dans leurs parlements que ceux qui appliquent un système de scrutin majoritaire.* »

Le Congrès a appelé dès 2009³ les Etats membres à :

- mettre en place aux niveaux local et régional un système électoral assurant une alternance hommes-femmes sur les listes, assorti de sanctions financières en cas de non-respect ;

¹ Assemblée parlementaire : Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux. Résolution (2010)1703 et Recommandation (2010)1899 (adoptées le 27 janvier 2010). Rapport 12097

<http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-R.asp?fileid=17809&lang=FR&search=MTcwNg==>

Comité des Ministres : Déclaration du 12 mai 2009

https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d12d9

² La participation et la représentation politique des femmes aux niveaux local et régional

Résolution (2016)404 et Recommandation (2016)390 du Congrès, adoptée le 20 octobre 2016 (31^{ème} session)

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2947282&SecMode=1&DocId=2385176&Usage=2>

³ Recommandation 273 (2009) sur l'égalité d'accès aux élections locales et régionales

<https://rm.coe.int/1680719969>

- permettre au genre sous-représenté d'accéder à des postes de responsabilité au sein des exécutifs des municipalités et des régions.

Notons que le Congrès s'applique à lui-même le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de sa propre institution. Depuis 2008, il s'emploie à inclure dans chaque délégation nationale 30 % du sexe sous-représenté. Dans la pratique, ce chiffre a progressé pour atteindre 37 % lors de la session d'octobre 2017⁴. Ce qui est bon signe.

Le Congrès va plus loin puisqu'il s'efforce aussi d'appliquer ce principe dans ses activités. Lors de ses missions d'observation électorale - personnellement j'ai participé à 7 missions d'observation des élections - nous restons très attentifs au cadre législatif, institutionnel et médiatique affectant la participation des femmes, ainsi que celles des minorités.

Force est de constater que *"malheureusement, l'égalité des genres en politique reste un idéal plutôt qu'une réalité. Même si la communauté internationale tente de sensibiliser et de prêter attention à la représentation des femmes dans les structures décisionnelles, les progrès sont lents et décevants."*⁵

« Le facteur le plus important à l'origine de la sous-représentation des femmes roms en politique est l'existence [] d'une double exclusion des régimes patriarcaux roms et politiques et économiques non roms. » Ainsi, une grande majorité de femmes roms est marginalisée et discriminée.⁶

Donc la situation est encore plus préoccupante pour les femmes qui subissent des formes graves de discrimination au sein de leurs propres communautés. Cette discrimination et cette inégalité sont également observées en politique.

À quelques exceptions près, on peut dire que les femmes roms sont pratiquement exclues de la représentation politique. Cette sous-représentation des femmes roms porte préjudice à la démocratie aux droits de l'homme.

C'est pour cette raison que le Congrès a adopté en 2011 une Résolution⁷ qui précise que *la voix des femmes roms doit être entendue et que ces femmes doivent être associées à des organes représentatifs des minorités et des groupes communautaires*. La Commission européenne insiste, elle, sur l'importance de donner la priorité à l'autonomisation des femmes roms en tant qu'acteurs du processus d'intégration.⁸

Je vais terminer mes propos en évoquant le cadre pragmatique cher au Congrès qui représente 200 000 collectivités. Nous devons privilégier la mise en œuvre, la sensibilisation, bref toute action qui sur le terrain participerait directement à une meilleure représentation locale et régional des roms et des femmes roms en particulier.

Un moyen d'aller de l'avant pourrait être de soutenir l'éducation des électeurs et les campagnes de sensibilisation aux élections, en ciblant les femmes.

Le Congrès poursuit, dans le cadre de l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des roms et des gens du voyage, des activités visant à promouvoir la participation politique des roms au niveau local et élever ainsi la représentation des femmes roms.

Citons les quatre ateliers soutenus par l'Alliance en 2016 avant les élections locales en Bosnie-Herzégovine. Trois des quatre ateliers ont porté sur l'exercice du droit de vote. Le quatrième atelier

⁴ Donnée provisoire fondée sur les inscriptions à la 33^{ème} session

⁵ <http://annualreport.unwomen.org/fr/2016/what-we-do/leadership-and-political-participation>

⁶ Central European University, Department of sociology and social anthropology. *Gender ethnicity and class: Romani women's political activism and social struggles*. Budapest, 2011

<https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0ahUKEwj565nbzMDWAhUFchQKHVNYDtEQFgxmAI&url=http%3A%2F%2Fwww.etd.ceu.hu%2F2011%2Fspkoc01.pdf&usq=AFQjCNG4ker0iF2q5r3ZSjBjKHLHNAKhOQ>

⁷ Résolution 333⁷ du Congrès : La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux

https://search.coe.int/congress/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016807198ef

⁸ <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11801-2017-INIT/fr/pdf> p.18

s'adressait aux roms qui se présentaient aux élections en tant que conseillers locaux. Vingt participants roms ont été formés sur la manière de construire une image identifiable et de parler en public. Finalement, dix d'entre eux ont été élus à des postes de conseillers dont une seule femme hélas.

De tels programmes peuvent avoir un réel impact sur la participation politique des roms au niveau local et régional, de sorte que le Conseil de l'Europe et ses partenaires internationaux montrent que des progrès sont possibles.

Mesdames, Messieurs,

Nous savons que la construction de cet édifice se fera pierre par pierre ; la situation globale des femmes roms n'est pas désespérée. Dans quelques pays d'Europe⁹, la représentation politique des roms s'est matérialisée par l'émergence de partis politiques qui ont une base ethnique ou défendent spécifiquement les intérêts des communautés roms. Avec l'aide du Conseil de l'Europe, des ONG et d'autres organisations internationales, ces partis pourraient encore mieux faire.

Pour conclure, je dirai que des systèmes électoraux avec une mise en œuvre effective des quotas, ne sont pas seuls suffisants pour permettre une meilleure représentation des femmes en politique. Le soutien des partis politiques, la lutte contre les attitudes négatives et les stéréotypes, la volonté des collectivités locales sont autant de facteurs clés de réussite.

Il ne saurait y avoir de démocratie sans démocratie locale permettant à toutes et à tous de participer à la vie de leur cité, village ou territoire.

Je me réjouis de la tenue de cette conférence aujourd'hui, qui nous permettra, je l'espère, Madame la Présidente, d'identifier les moyens d'encourager les candidatures de femmes roms, de réunir les conditions de leur élection et de leur maintien en fonction.

Je vous remercie pour votre attention.

⁹ «Ex-République yougoslave de Macédoine », Hongrie, Roumanie, Serbie, et République slovaque.